

# L'Anses persiste et signe sur le Bisphénol A

Le bisphénol A reste un sujet d'actualité majeur pour l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement et travail), qui dressait le 30 janvier son plan d'action pour 2017. Depuis janvier 2015, la réglementation interdit cette substance chimique en France dans les contenants alimentaires, sur la base de travaux publiés par l'agence en 2011, confirmant des risques toxicologiques pour certaines populations.

## Désaccord avec l'agence européenne sur le seuil de sécurité

Problème, cette loi avait été partiellement censurée fin 2015 par le Conseil Constitutionnel, saisi par l'industrie européenne des plastiques : il avait remis en cause l'interdiction de production et d'exportation. Coup dur pour l'Anses, l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (Efsa) avait pour sa part dédouané il y a deux ans le Bisphénol A dans un rapport sujet à controverse, préconisant de diviser par douze le seuil de sécurité pour l'exposition humaine à cet antioxydant et plastifiant.

L'Anses n'en a pas arrêté ses travaux sur le sujet pour autant. Car son analyse a été confirmée par de nombreuses études scientifiques et agences, comme l'Echa (l'agence européenne des produits chimiques), explique Dominique Gombert, directeur de l'évaluation des risques à l'Anses, à L'Usine Nouvelle. Il planche désormais pour la faire classer comme "substance très préoccupante" pour l'environnement et la population, avec une consultation qui devrait intervenir à l'échelle européenne "avant l'été". L'Efsa serait-elle prête à revoir sa copie ? "Il y aura je pense une remise à plat complète de l'état des connaissances", estime Dominique Gombert, qui veut néanmoins relativiser leurs divergences sur ce sujet.

## La difficulté de trouver des alternatives, pour les industriels

Mais difficile pour les industriels de s'y retrouver. Certains avaient joué le jeu et introduit des alternatives dans leur production comme les emballeurs, conserveurs de poissons et acteurs de l'agroalimentaire (voir notre enquête). Tandis que les fabricants de plastiques se fiaient à la position de l'Efsa, qui réglemente les plastiques alimentaires à l'échelle européenne

Soumis à l'interdiction de bisphénol A depuis 2010, les fabricants de biberons l'avaient remplacé par du polypropylène et du polyéthersulfone. Problème, ce dernier comprend du bisphénol S. Or ce substitut, qu'on retrouve également dans le papier thermique des tickets de caisse et la vaisselle pour enfants, présenterait – tout comme le bisphénol F – la même dangerosité que le bisphénol A, selon une étude publiée en 2015 par une équipe de chercheurs du CEA et de l'Inserm. Les travaux se poursuivent donc pour trouver des alternatives convaincantes...

## **L'Anses veut peser à l'échelle européenne**

Le cas du bisphénol A est symptomatique de l'ambition de l'Anses "à faire valoir notre vision de l'évaluation des risques, la méthodologie et les standards que nous utilisons pour renforcer la capacité de la France au niveau européen et international", explique son nouveau directeur général, Roger Genet. L'agence française, également en charge de la mise sur le marché des pesticides, sera notamment sollicitée sur le dossier des perturbateurs endocriniens, pour lesquels l'Europe, accusée d'avoir laissé trop de temps à l'industrie, doit enfin apporter cette année des critères de classification

**Lien article :** <http://www.usinenouvelle.com/article/l-anses-persiste-et-signe-sur-le-bisphenol-a.N495164>